



SNES – Section académique de Montpellier

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
04.67.54.10.70 – s3mon@snes.edu – www.montpellier.snes.edu

CTA du 17 octobre 2022 : Compte rendu

En ouverture de cette instance, la Rectrice a indiqué que le CTA de rentrée est un moment important de bilan et de prise en compte d'ajustements.

Les organisations syndicales présentes, à l'exception du SNALC, ont fait valoir des déclarations préalables (**voir celle de la FSU en fichier joint**).

Face aux revendications de la FSU, la Rectrice a fait valoir :

Concernant les rémunérations : dans le cadre du dialogue social national, le ministre a engagé une concertation et après avoir revalorisé les néo-recrutés, il souhaite maintenant travailler sur les milieux de grille. Après avoir indiqué que les AED et les AESH bénéficient dorénavant de la prime Education prioritaire, elle indique regretter la situation créée en septembre pour la rémunération de certains AESH, privé.e.s de paye. Elle rappelle la possibilité faite à ces personnels de faire d'octroi par le service social des personnels d'une aide exceptionnelle d'urgence de 200 euros. La Secrétaire générale ajoute que ces personnels ont reçu un acompte versé en totalité le 5 octobre. ***Ceci n'est pas vrai pour nous, puisque de nombreuses AESH nous indiquent n'avoir reçu seulement un acompte de 80%.***

Concernant la CDIisation des AED, nous avons insisté sur la lecture académique très restrictive au sujet des critères géographiques et insisté sur le fait que la CDIisation ne permettait pas aux collègues de sortir de la précarité. La secrétaire générale a indiqué qu'il y a eu 105 CDI à la rentrée. 17 AED ont refusé le CDI, 8 ont été refusés par l'administration. La rectrice ajoute que pour la CDIisation en cours d'année scolaire 2022-2023, elles ne seront pas automatiques car l'administration souhaite garder des CDD pour les étudiants.

Concernant l'enseignement professionnel : une concertation large est engagée nationalement pour lutter contre le décrochage, pour favoriser l'insertion professionnelle et/ou la poursuite d'études tout en renforçant l'autonomie des établissements. Pour la rectrice, l'apprentissage n'enlève rien aux spécificités de la voie professionnelle initiale qui délivre des diplômes nationaux (dont les BTS). Elle affirme sa volonté pour la rentrée 2023 d'amplifier la mixité des publics dans les classes et estime que la carte des formations professionnelles doit évoluer pour répondre aux grands enjeux. ***Bref, tout un programme d'atomisation !***

Concernant les personnels contractuels : à la rentrée scolaire, il y a 1% de personnels contractuels dans le 2nd degré académique et ce pourcentage n'augmente pas selon la rectrice. Pour répondre à notre inquiétude relative au manque de formation de certains de ces personnels, la rectrice affirme que les contractuels sont des enseignants chevronnés car ils ont déjà été formés et ont déjà travaillé.

Les personnels concernés pourront ainsi apprécier le non-développement de leurs perspectives de formation. Un groupe de travail académique sur les conditions de travail et la grille de rémunération des contractuels est prévu le 15 novembre 2022.

Concernant les élections professionnelles (du 1^{er} au 8 décembre) et les gros problèmes de constitution des listes électorales, la rectrice rappelle son attachement à ce que ces élections se passent le mieux possible... et indique qu'une réunion de travail avec le SG ministériel doit se tenir pour assurer une meilleure remise des notices de vote pour chaque agent.

Dans l'ordre du jour de cette instance, **le bilan de l'orientation post 3^e et post 2^{nde}** a été travaillé. Le constat est celui d'une hausse de l'orientation en 2^{nde} professionnelle (+2%) alors que l'orientation en 2^{nde} GT diminue d'autant. Pour l'orientation post 2^{nde}, l'orientation en première technologique progresse surtout pour la STMG. La nouvelle DRAIO a affirmé qu'il n'y avait aucun élève qui, par faute de place en STMG, avait été affecté en 1^{ere} générale à la rentrée. ***Les collègues et les élèves concernés apprécieront...***

Les ajustements de structures et les constats d'effectifs nous ont permis d'insister sur le manque de moyens donnés au second degré académique. En collèges les ouvertures de classes supplémentaires en 6^e et en 5^e aboutissent à un solde académique de plus 13 classes pour 1089 élèves supplémentaires entre prévisions et constats 2022, évolution d'effectifs trois fois plus élevée que prévu selon la DAPEC. Pour les lycées, ce sont 10 classes de 1^{ere} générale qui ont été supprimées pour seulement 8 créations de classes de 1^{ere} technologiques. *Insuffisant pour nous pour accompagner les transferts de flux évoqués ci-dessus. Les 248 lycéens manquants en 1^{ere} générale confirment pour nous les effets discriminants de la réforme des lycées et du baccalauréat général. Beaucoup plus inquiétant, la chute des effectifs scolarisés en BTS : il manque près de 550 étudiants par rapport aux prévisions et près de 860 étudiants n'ont pas poursuivi leurs études en BTS entre la 1^{ere} et la 2^{nde} année. Cette situation est pour nous étroitement liée au développement voulu de l'apprentissage par nos gouvernants avec en perspective la mise à mal de sections complètes de BTS.*

Enfin, **a été présentée pour vote l'étatisation des CIO de Pézenas et de Sète** par suite du désengagement du conseil départemental de l'Hérault pour le financement immobilier de ces deux centres. L'état, donc le rectorat, prend dorénavant en charge le financement des loyers des deux centres, celui de Sète restant logé dans le collège actuellement hôte, celui de Pézenas faisant l'objet d'un projet de relogement. *Nous avons demandé qu'elles étaient les incidences de cette étatisation sur les missions des différentes catégories de personnels de ces deux CIO.* La rectrice et la secrétaire générale ont indiqué à deux voix que l'étatisation n'avait aucune incidence sur les missions des personnels qui n'évolueraient donc pas. A la demande d'une organisation syndicale, la Rectrice a indiqué que le CTA n'avait pas compétence pour discuter la convention signée entre le Rectorat et Canopé concernant le CIO de Montpellier. **Résultat du vote** : 8 pour (FSU et UNSA) ; 2 abstentions (FO et SNALC).

Hervé FUMEL et Thierry JOUVE, élus SNES-FSU au CTA de l'académie de Montpellier